

## RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 FEVRIER 2022

### CCCPH – Désignation de nouveaux membres

Donner à la personne en situation de handicap sa place dans la société en prenant des mesures concrètes pour répondre aux attentes de ces personnes dans les domaines de la vie quotidienne : information, mobilité et transport, accès aux lieux publics, emploi, logement, éducation, culture, sports, loisirs,... c'est l'objectif que notre commune s'est fixé en créant un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée.

#### **Objectif de ce Conseil**

A l'échelle communale, il s'agit d'intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques urbaines. Renforcer ou instaurer des mécanismes réguliers de concertation et de dialogue permettant aux personnes handicapées, par le canal de leurs organisations représentatives, de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action du champ politique et social visant l'égalité et l'inclusion.

Afin de dynamiser et d'agrandir l'équipe du CCCPH, un appel à candidatures a été lancé en novembre 2021. Suite à cet appel à candidatures, 4 personnes ont marqué leur intérêt. Ces 4 nouveaux membres sont en situation de handicap ou aidant proche et souhaitent faire avancer les choses en matière d'inclusion.

**Les candidatures sont soumises à l'approbation du Conseil communal.**

**Plus d'infos sur le CCCPH ?** Service des Affaires sociales - chaussée F. Terwagne, 76 - 085/830 824.

### CCCA/Désignation de nouveaux membres

Dans le cadre du renouvellement de son Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) suite au départ de membres démissionnaires, le Collège communal d'Amay avait lancé un appel à candidatures aux seniors Amaytois désireux de siéger au sein de son conseil. Un nouveau CCCA avait été proclamé en séance du 16 juin 2021.

Sur 8 candidatures recueillies, 4 avaient été retenues en fonction de trois critères :

- 1<sup>er</sup> critère : l'âge (les plus âgés)
- 2<sup>e</sup> critère : la parité homme/femme
- et 3<sup>e</sup> critère : la localisation géographique.

Suite à la démission de quatre membres du CCCA, principalement pour des raisons de santé, **de nouveaux membres ont été désignés**. Ces derniers faisaient **parties de la réserve** suite à l'appel à candidature de 2021.



**C'est le Conseil communal qui a la charge de valider la désignation des nouveaux membres du CCCA.**

**Plus d'infos sur le CCCA ?** N'hésitez pas à contacter le service des Affaires sociales : Nathalie Van Oppens au 085/830.824 | [nathalie.vanoppens@amay.be](mailto:nathalie.vanoppens@amay.be) ou Marie-Christine Piccinato au 085/830.821 | [mariechristine.piccinato@amay.be](mailto:mariechristine.piccinato@amay.be)